



Réseau entre la Ville et l'Hôpital

CHARTRE POUR LES ECHOGRAPHISTES PRATIQUANT DES ECHOGRAPHIES DE DATATION POUVANT PRECEDER UNE INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

La présente charte a pour objet de définir un ensemble de bonnes pratiques pour la réalisation des échographies avant une interruption volontaire de grossesse

1. Former les personnes assurant l'accueil physique et téléphonique dans le cabinet :
 - à accueillir les demandes d'échographie de datation en vue d'une IVG
 - à la nouvelle prise en charge à 100% des actes afférents à l'IVG depuis le 1er avril 2016 avec possibilité de dispense d'avance des frais en télétransmission et d'anonymat pour les mineures
2. S'organiser autant que faire se peut pour gérer les demandes de rdv d'échographie de datation comme des urgences, en donnant un rendez-vous sous 48h
3. En l'absence de précision sur la prescription d'échographie avant 14 sa, s'enquérir avant le début de l'examen du motif de réalisation de l'échographie et de l'intention de poursuivre ou non la grossesse
4. S'assurer qu'aucun personnel rencontré par les patientes dans le centre d'échographie n'émette de jugement moral sur le choix de la patiente et/ou sur l'IVG en général et être attentif à la cohérence du discours et de la communication non verbale
5. Conditions de réalisation :
 - a. Commencer systématiquement par une échographie par voie sus-pubienne.
 - b. Réserver l'échographie endovaginale aux situations où l'échographie sus pubienne n'est pas contributive ou aux situations nécessitant une imagerie complémentaire (GEU, MLU ...).
 - c. Eteindre l'écran de retour vidéo et s'adapter pour que l'écran de l'échographe ne soit pas visible. Ne pas montrer les images sauf à la demande de la patiente.
 - d. Ne pas faire écouter les bruits du cœur de l'embryon et ne pas décrire l'embryon.
 - e. Limiter l'examen au strict nécessaire pour juger de la localisation, de l'âge et de l'évolutivité de la grossesse.
6. Exprimer le début de grossesse et précisant la fourchette d'imprécision : « *Grossesse de XX sa +/- 5 jours ou DG fixé au XX/XX/XX +/- 5 jours* »
7. Rédiger un CR qui précise localisation, datation, éventuellement l'évolutivité de la grossesse sans élément de description morphologique. Eviter d'utiliser le terme « activité cardiaque ». Limiter la production d'images aux clichés avec les mesures.
8. Codifier l'acte IPE

V2_mars 2017